Bilan annuel des vidanges de l'année .....

Le bilan d'activité de vidange doit être réalisé en 2 exemplaires.
Le premier est adressé au service police de l'eau de la DDT avant le 1er avril de l'année suivant celle de l'activité.
Le second est conservé par la personne agréée pendant 10 années.

Entreprise de vidange
Nom et coordonnées :
N° départemental d'agrément :
Date de fin de validité de l'agrément :

Bilan quantitatif

Commune collectée	Nombre d'installations vidangées	Quantité collectée sur la commune
	TOTAL	

Destination des matières vidangées	
Recyclage agricole	m^3
Dépôt en station d'épuration	m^3
Autre (préciser)	m^3

Moyens de vidange, transport et élimination
Etat et évolutions envisagées :

Signature

Modèle proposé par la Mission de Recyclage Agricole des Déchets des Ardennes - déc.2016